



Programme de financement de projets d'innovation mobilisateurs d'équipes inter-directions de professionnels du CHUM - 2020

1. Présentation de la Fondation

La Fondation a pour mission d'assurer au CHUM une source de financement complémentaire. Elle contribue ainsi à en faire une référence internationale en soins, en enseignement, en recherche et en promotion de la santé.

Le patient est au cœur de l'engagement de la Fondation du CHUM.

C'est grâce au soutien d'une fondation qu'un établissement de santé peut accélérer son développement technologique et rayonner aux plans local, national et international.

La Fondation du CHUM agit comme catalyseur et véritable force motrice dans la réalisation de la mission du CHUM grâce à une multitude d'initiatives, d'activités de collectes de fonds (publipostages, sollicitations auprès de donateurs particuliers, de fondations privées et d'entreprises) et à sa campagne majeure de financement.

2. Objectifs du programme de financement

Mobiliser la communauté médicale et les équipes professionnelles du CHUM afin de mettre sur pied des projets d'innovation en soins de santé afin de permettre aux patients du CHUM d'atteindre le meilleur état de santé possible.

Sensibiliser la communauté médicale et les équipes professionnelles à l'importance de soutenir financièrement la Fondation du CHUM.

3. Concept

Les membres du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP), les professionnels de la santé, les infirmières et infirmiers ainsi que les chercheurs et gestionnaires sont invités à soumettre des projets d'innovation mobilisateurs qui sont portés par des équipes inter-directions.

Ces projets d'innovation doivent être concrets et réalisables à l'intérieur d'un délai de trois ans et ne pas être conditionnels à l'obtention d'une subvention ou d'une entente de partenariat à définir.

Les projets d'innovation privilégiés doivent être portés par des équipes incluant des personnes œuvrant dans au moins deux directions du CHUM et doivent avoir le potentiel d'améliorer la santé et le bien-être des patients du CHUM à court, moyen ou long terme. Les projets d'innovation peuvent être ancrés en recherche clinique, en développement organisationnel et/ou en avancement technologique. L'achat d'équipements n'est pas permis.

4. Qualifications

Les personnes suivantes sont admissibles pour faire partie d'une équipe :

- Membres du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens;
- Infirmières et infirmiers;
- Professionnels de la santé;
- Chercheurs;
- Gestionnaires;
- Patients-partenaires.



5. Montant alloué

- Les projets soumis ne devront pas excéder 250 000 \$ afin de permettre d'appuyer plus d'un projet d'innovation;
- L'enveloppe budgétaire totale est de 1 000 000 \$ permettant ainsi d'appuyer jusqu'à 4 projets d'innovation de 250 000 \$ ou un nombre plus important de projets d'innovation ayant un budget de moins de 250 000 \$.

6. Échéancier

Lancement du programme de financement	02-03-2020
Dépôt de la lettre d'intention et présentation du projet aux membres du comité d'évaluation	29-04-2020
Sélection des candidats(es) retenus(es) par le comité de sélection	05-06-2020
Lettre envoyée aux candidats(es) retenus(es) par le comité de sélection	12-06-2020
Dépôt des candidatures officialisées	15-09-2020
Analyse des projets sur la base des critères d'évaluation et annonce par écrit des projets acceptés et refusés	À partir du 16-09-2020
Lettre envoyée aux finalistes	Octobre 2020
Évènement pour souligner les projets et les récipiendaires du programme de financement	Octobre 2020

7. Contact

Toute demande d'information relative à ce concours doit être adressée à :

Madame Julie Charette, FCPA, FCA, ASC
Présidente et directrice générale
Fondation du CHUM
800-465, rue M^cGill
Montréal (Québec) H2Y 2H1
Téléphone : 514 890-8343
Courriel : julie.charette.chum@ssss.gouv.qc.ca

Le dépôt du projet d'innovation doit être adressé à Mme Julie Charette, FCPA, FCA, ASC, présidente et directrice générale de la Fondation du CHUM.

La lettre d'intention peut être transmise en un seul envoi par courriel **au plus tard le 29 avril 2020 à minuit**. Les lettres d'intention déposées après cette date ne seront pas retenues.



8. Comité d'évaluation scientifique

Un comité d'évaluation scientifique formé de sept membres soit :

1 représentant(e) de la Fondation du CHUM et

6 représentants(es) la communauté CHUM :

- 1 représentant(e) de la DSP ;
- 1 représentant(e) du CMDP ;
- 1 représentant(e) du Conseil multidisciplinaire ;
- 1 représentant(e) de la DSI ;
- 1 représentant(e) de l'enseignement et de l'Académie ;
- représentant(e) du Centre de recherche du CHUM.

Le comité fera une évaluation complète des projets reçus selon des critères prédéterminés permettant une évaluation objective et mesurable.

Les membres du comité d'évaluation évalueront les projets d'innovation en fonction de leurs compétences spécifiques et déclareront tout conflit d'intérêts réel ou apparent, s'il y a lieu.

Les membres du comité d'évaluation ne peuvent participer à ce programme.

Un maximum de quatre projets sera retenu. Les projets d'innovation peuvent être en recherche clinique, en développement organisationnel et/ou en avancement technologique.

Les décisions du comité d'évaluation sont finales et sans appel. Les projets ayant obtenu les résultats les plus élevés seront retenus pour un financement.

Une décision favorable doit recevoir au minimum l'appui des 2/3 des membres du comité composé des représentants du CHUM et du représentant(e) de la Fondation du CHUM.

9. Confidentialité

Toutes les informations présentées dans ce concours durant le processus sont considérées comme strictement confidentielles et sous aucune circonstance ne devraient être divulguées à quiconque sans le consentement écrit de la Fondation du CHUM et de l'équipe portant le projet.

10. Lettre d'intention - Échéance 29 avril 2020 à minuit

- Titre du projet ;
- Résumé vulgarisé du projet (max 1 page) ;
- Description du projet d'innovation (2 pages à simple interligne) :
 - de la problématique à résoudre dans le cadre du projet
 - description du projet et mise en relief de la valeur ajoutée pour la santé des patients et des populations
- Budget estimé (1 page incluant une ventilation des coûts) ;
- Directions et services impliqués dans le projet, avec lettre d'appui signée par tous les responsables de directions et services impliqués ;
- Description de la façon dont les directions et les services soutiennent ou vont soutenir la Fondation dans sa mission au cours de la prochaine année.

Les candidats dont les lettres d'intention auront été sélectionnées seront appelés à faire une présentation aux membres du comité d'évaluation. Lors de la présentation au comité d'évaluation, les équipes pourront utiliser des documents audiovisuels (par ex. : présentation PPT, vidéoclip, infographie) ; la présentation pourra avoir une durée maximale de 10 minutes et sera suivie d'un échange de 10 minutes.



11. Dossier de mise en candidature officialisé **Échéance 15 septembre 2020 à minuit**

Le dossier de mise en candidature doit inclure minimalement les informations et les documents suivants :

- Formulaire de mise en candidature dûment rempli;
- Résumé vulgarisé du projet (max. 1 page);
- Description détaillée du projet (10 pages à simple interligne);
 - objectifs
 - données probantes scientifiques en appui du projet
 - méthodologie de réalisation
 - présenter le devis évaluatif pour décrire les retombées du projet, indiquer les références scientifiques appuyant les choix de mesures, devis et analyse de données
 - les activités de partage et l'utilisation des connaissances prévues
- Présentation des équipes mobilisées (3 pages au maximum);
 - composition des équipes
 - expertise et contributions de chacun des membres
- Financement demandé (3 pages: une pour le budget, une pour les contributions en nature et une pour l'échéancier);
 - présentation du budget détaillé
 - estimation des contributions en nature et en espèces
 - échéancier de réalisation du projet
- Justification du budget demandé, livrables et échéancier (1 page à simple interligne);
- Impact du projet sur le bien-être du patient (250 mots);
- Décrire la gouvernance du projet (considérer qu'il y a plus d'une direction impliquée dans le projet, 1 page à simple interligne);
- Lettres des chefs de département ou des directeurs appuyant le projet;
- Lettre d'engagement des responsables du dossier de candidature;
- Indiquer si le projet a une source de financement complémentaire (doit être non conditionnelle et ne peut être en nature);
- Tout document additionnel pertinent doit être déposé en annexe.

Les membres de l'équipe du projet d'innovation doivent joindre au dossier de mise en candidature une lettre attestant :

- Qu'ils s'engagent à participer activement au projet;
- Qu'ils n'en retirent aucun avantage personnel;
- Que le projet sera exécuté selon les règles et politiques en vigueur au CHUM;
- Qu'ils s'engagent à soutenir la Fondation du CHUM dans le cadre de sa mission et si besoin est, de participer, par exemple, à une vidéo sur leur implication à la Fondation du CHUM.

12. Exigences et modalités

- La Fondation du CHUM se réserve le droit de retenir moins de quatre projets si elle juge que les critères d'excellence attendus ne sont pas satisfaits;
- La Fondation du CHUM n'a aucune obligation envers le candidat avant qu'une entente écrite ne soit signée;
- Les dépenses pour le projet doivent être conformes à la politique des fonds des programmes de la Fondation du CHUM
- Les responsables de chacun des projets acceptés devront transmettre au comité d'évaluation un sommaire sur l'avancement des travaux/réalisations à la fin de chaque année financière, soit le 31 mars;
- Les décaissements seront échelonnés selon l'avancement des travaux et sur présentation des pièces justificatives requises;
- Dans le cas d'un changement d'un ou des responsables du projet, un avis écrit doit être transmis à:

Madame Julie Chaurette, FCPA, FCA, ASC
Présidente et directrice générale
Fondation du CHUM
800-465, rue M^cGill
Montréal (Québec) H2Y 2H1
Téléphone: 514 890-8343
Courriel: julie.chaurette.chum@ssss.gouv.qc.ca
- Certains motifs justifient une annulation de projet par la Fondation du CHUM, par exemple:
 - Les dépenses sont non conformes à la politique des fonds des programmes de la Fondation du CHUM
 - Les coûts sont supérieurs au financement approuvé et l'équipe n'a pas d'autre source de financement pour compléter le projet
 - Le projet occasionne des frais récurrents au CHUM
 - Désistement de l'équipe du projet



13. Annonce des projets acceptés et refusés

Pour chacune des mises en candidatures officialisées et déposées, le représentant de la Fondation du CHUM communiquera par écrit avec chacun des représentants des projets leur indiquant:

- Le projet est accepté en précisant le montant de la contribution;
- Le projet est refusé.

Les candidats qui auront été sélectionnés seront conviés à un événement à la fin du mois d'octobre 2020 afin de souligner les projets et les récipiendaires du programme de financement.

La Fondation du CHUM se donne le droit de publier la liste des projets et récipiendaires tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du CHUM.

14. Critères de sélection

Le comité évaluera chacun des projets selon les critères suivants :

Prérequis :

Capacité d'impliquer et de mobiliser les équipes professionnelles du CHUM (minimum de deux directions).

Cohérent avec un des 4 axes ci-dessous :

- Prodiguier les meilleurs soins spécialisés et surspécialisés pour l'ensemble des patients du CHUM ;
- Identifier les besoins des patients et développer des solutions novatrices grâce à la recherche ;
- Promouvoir la santé et le mieux-être ;
- Évaluer et améliorer les modes d'intervention de santé en place.

Critères de sélection

1. Caractère innovant du projet et démontrer la valeur ajoutée du partenariat (qualité du partenariat, complémentarité des membres et leur cohésion).	20
.....	
2. A. Bénéfices et impacts positifs dudit projet sur la santé et le bien-être des patients et des populations (à court, moyen, long terme et leur pérennité).	25
.....	
B. Impacts sur l'efficacité et la performance organisationnelle (méthodologie, à court, moyen, long terme et leur pérennité).	15
.....	
3. Niveau de risque et faisabilité du projet (faisabilité économique, qualité de la méthodologie, faisabilité d'intégration du projet proposé).	20
.....	
4. Les directions et services visés par le projet soutiennent ou vont soutenir la Fondation dans ses actions afin de développer un partenariat fort et durable entre les différentes directions et la Fondation (ex.: participation aux activités phares et relève, tirage, promotion de la Fondation auprès des patients, campagne de collecte de fonds interne, Défi CRCHUM, événements ponctuels, portraits patients/médecin pour publipostage).	20
.....	
Total :	/100



Programme de financement de projets d'innovation mobilisateurs d'équipes inter-directions de professionnels du CHUM - 2020

Formulaire de mise en candidature (à joindre à la lettre d'intention
et au dossier de mise en candidature officialisé)

Date: _____

Libellé du projet d'innovation: _____

Au bénéfice du département/direction/service: _____

Identification du ou des responsable(s) _____

Responsable: _____ Fonction: _____

Département/direction/service: _____

Pavillon: _____ Porte: _____

Courriel: _____ Téléphone: _____

Responsable: _____ Fonction: _____

Département/direction/service: _____

Pavillon: _____ Porte: _____

Courriel: _____ Téléphone: _____

Responsable: _____ Fonction: _____

Département/direction/service: _____

Pavillon: _____ Porte: _____

Courriel: _____ Téléphone: _____

Important

Avant de soumettre la lettre d'intention ou le dossier de mise en candidature officialisé, assurez-vous de joindre les documents exigés à la page 3, point 10 ou 11 au dossier de mise en candidature.